

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 003-1269/15/CC

■ Approbation de l'avenant n°2 de clôture à la convention passée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour le Parc Kallisté à Marseille (15^{ème} arrondissement)

DHCS 15/13622/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine pour le Parc Kallisté à Marseille (15^{ème} arrondissement) a été signée avec l'ANRU et ses partenaires le 10 octobre 2011.

Un avenant n°1 signé le 11 mars 2015 par l'ANRU, la Ville de Marseille, Habitat Marseille Provence, Erilia, Marseille Habitat et le GIP Marseille Rénovation Urbaine a modifié le programme de reconstitution de l'offre de logements sociaux et pris en compte l'achèvement des travaux de voirie par Marseille Provence Métropole.

L'avenant n°2 de clôture proposé à l'approbation du Conseil de Communauté prend acte pour la communauté urbaine des modifications suivantes :

- la production de logements sociaux pour la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux hors site : création d'une opération de construction de 23 logements sous maîtrise d'ouvrage 3F Immobilière Méditerranée (9 PLAI, 5 PLUS et 9 PLUS CD) sur l'îlot 2B d'Euroméditerranée dans le 2^{ème} arrondissement et d'une opération de construction de 12 logements en financement PLUS sous maîtrise d'ouvrage Sud Habitat située 1bis rue Berthelot dans le 14^{ème} arrondissement,
- la fusion des lignes « réhabilitation du groupe scolaire » et « rénovation des équipements sportifs » sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Marseille en une seule ligne dénommée « requalification des équipements sportifs et du groupe scolaire »,
- la mise à jour des plannings prévisionnels des opérations,
- les dates limites de demande de subvention auprès de l'ANRU fixées au 31 décembre 2017 pour l'acompte et au 31 décembre 2020 pour le solde.

Les montants financiers restent inchangés.

Il convient de rappeler que la participation de la Communauté urbaine à la requalification du Parc Kallisté se compose aussi d'une subvention d'équilibre de 922 000 euros accordée à la Ville de Marseille pour la concession d'aménagement conclue avec Marseille Habitat qui ne figure pas dans la convention conclue avec l'ANRU et ses partenaires par délibération RNOV 003-513/12/BC du Bureau de la Communauté..

Cette subvention est octroyée pour la mise en œuvre d'une première phase d'intervention avec l'acquisition-démolition de 132 logements du bâtiment B, le partage immobilier de 60 lots du bâtiment H, la gestion transitoire et l'accompagnement des ménages et les travaux de neutralisation du bâtiment B.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- La loi portant engagement national pour le logement n°2006-872 du 13 juillet 2006 ;
- Le décret n°2004-132 du 9 février 2004 relatif à l'ANRU ;
- Le décret n°2004-1005 du 24 septembre 2004 sur la majoration des subventions accordées par l'ANRU ;
- Le règlement comptable et financier de l'ANRU approuvé par le Ministère du Budget du 20 juin 2011 ;
- L'arrêté du 29 juin 2011 portant approbation des modifications du règlement général de l'ANRU ;
- La délibération HAP 001-1151/CC du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007 relative à la mise en œuvre de la charte locale d'insertion en application des conventions de rénovation urbaine passées avec l'ANRU ;
- La délibération HAP 001-279/08/CC du Conseil de Communauté du 8 février 2008 relative à la mise en œuvre de la charte locale de gestion urbaine de proximité en application des conventions de rénovation urbaine passées avec l'ANRU ;
- La délibération RNOV 003-513/12/BC du Bureau de la Communauté attribuant un fonds de concours à la Ville de Marseille pour son intervention dans la copropriété ;
- La convention de rénovation urbaine du Parc Kallisté signée le 10 octobre 2001 et son avenant n°1 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de prendre en compte les évolutions du projet pour clôturer la convention avec la fin des engagements liés au premier Programme National de Rénovation Urbaine prévu le 31 décembre 2015 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°2 ci-annexé à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine du Parc Kallisté à Marseille (15^{ème} arrondissement) conclu avec l'ANRU, l'Etat, la Ville de Marseille, Erilia, Sud Habitat, 3F Immobilière Méditerranée, Marseille Habitat.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat – Logement - Politique de la Ville
La Cohésion Urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Délégué de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER